



Colloque annuel AFVA

Droits des personnes en situation de handicap à la lumière du 20^{ème} anniversaire de la loi 2002 : quelles réalisations et pour quels bénéfices ?

Jeudi 24 et Vendredi 25 novembre 2022

8h15-17h00

Hôtel de la Collectivité Européenne d'Alsace à Strasbourg



- Application du protocole sanitaire en vigueur -

AFVA : Promouvoir les parcours d'adultes en situation de handicap en Alsace

Siège social : 10 rue de la Manufacture 67600 SELESTAT - Tél. : 03.88.82.46.06 - Mail : afva.asso@gmail.com – Site : afva.fr
Association inscrite au registre du tribunal d'instance de Sélestat - Volume 19 - Folio 52

Préambule

Si le Droit peut être défini comme l'ensemble des dispositions interprétatives ou directives, qui à un moment et dans un Etat déterminés, règlent le statut des personnes et des biens, ainsi que les rapports qu'entretiennent les personnes publiques ou privées, il signifie aussi la faculté de réaliser une action, de jouir de quelque chose, d'y prétendre et même de l'exiger.

D'autre part, le sociologue Bertrand MOTTEZ, définit le handicap comme l'ensemble des lieux et des rôles sociaux, desquels un individu ou une catégorie d'individus se retrouvent exclus en raison d'une déficience. Or, débattre du droit des personnes en situation de handicap, implique la prise en compte de paradigmes communs à tout citoyen pour les rendre accessibles à cette catégorie sociale. Ces mêmes paradigmes, ont été généralement alloués sur la base d'un diagnostic médical, dans le cadre d'une volonté sociétale de défense et d'attribution de droits.

Pour rappel, cette politique trouve ses origines dans le droit social, avec le principe de réparation collective due aux accidentés du travail et aux invalides de guerre. A titre d'exemple, la création d'une pension d'invalidité en 1945, puis d'une Allocation pour adultes handicapés en 1975.

Finalement, le périmètre des politiques publiques s'élargit en France pour répondre enfin à un projet de société solidaire. A cet effet, le handicap n'est plus seulement l'objet des politiques sanitaires et sociales, mais concerne désormais la citoyenneté, l'éducation, l'emploi, le logement, l'aménagement urbain, les transports ou encore la culture, avec des objectifs clairement égalitaires et inclusifs.

Toutefois, des axes majeurs restent encore à conquérir tant que le handicap par sa vulnérabilité, n'est pas encore pleinement perçu comme une richesse et non comme une menace. Pour la psychanalyste Simone KORFF-SAUSSE dans le miroir brisé, « le problème n'est pas la différence, mais la ressemblance. S'il me ressemble, il est un miroir dans lequel je risque de reconnaître une part de moi-même, que je n'admets pas, voire qui me fait horreur. Plutôt que de revendiquer le droit à la différence, il est donc beaucoup plus dérangeant de réclamer le droit à la ressemblance ».

Pour sa part, Alexandre JOLIEN dans Le métier d'homme, clame que « ce que la plupart des gens perçoivent, c'est l'étrangeté des gestes, la lenteur des paroles, la démarche qui dérange. Ce qui se cache derrière, ils le méconnaissent. Spasmes, rictus, pertes d'équilibre, ils se retranchent derrière un jugement net et tranchant, sans appel : voici un débile. Difficile de changer cette première impression, douloureux de s'y voir réduit ou pouvoir s'expliquer. Le dialogue est impossible car ce qui vient d'un débile est débile ».

Que peut faire alors une profusion de lois et de décrets face à cet enjeu humain d'envergure ? Comment éduquer le regard d'un peuple pour davantage de tolérance ? Est-ce la mission des seuls professionnels d'initier le citoyen à l'ouverture sur l'autre ? Ou alors, en quoi finalement cette évolution de l'action publique peut-elle modifier l'expérience sociale du handicap dans notre pays ?

Pour finir, le philosophe Bertrand QUENTIN précisera que « pour que la personne ne soit pas séquestrée par son handicap, il faut que l'on puisse voir en elle une personne qui peut être triste ou joyeuse, agréable ou pénible, indépendamment du handicap qui est le sien ».

Yassine MOUAHEB
Président AFVA

Droits des personnes en situation de handicap à la lumière du 20^{ème} anniversaire de la loi 2002-02 : quelles réalisations et pour quels bénéficiaires ?

JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

08 h 15

----- Accueil des participants – Inscriptions – Café -----

Ouverture : Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace ou son représentant

Animation : Monsieur Yassine MOUAHEB, Président AFVA Handicap & Accompagnements

09 h 15 **Fil rouge : Houppz théâtre**

09 h 25 **2002-02, genèse, contexte, type et objets, mise en œuvre**, par M. Michel CHAUVIERE, Sociologue et politiste, Directeur de recherche émérite au CNRS, membre du CERSA (Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et politiques)CNRS/Université Paris 2

09 h 55 **18 ans et deux années de COVID après 2002, comment repenser la démocratie en santé et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap ?** par Mme Alice CASAGRANDE, Présidente de la commission nationale de lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

10 h 25 **Débat avec la salle**

10 h 40

----- PAUSE -----

10 h 50 **Société inclusive et fonctions de l'accessibilité**, par M. Serge EBERSOLD, Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), titulaire de la chaire accessibilité.

11 h 20 **Sport et handicap : aux frontières de l'altérité ! Accessibilité, participation sociale et Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)**, par Aggée Célestin LOMO MYAZHIOM, Maître de conférences (Associate Professor), PHD, HDR Sociologie, Responsable du Diplôme d'université d'Art-Thérapie, médiations artistiques et corporelles. Membre du Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS) - UMR 7069, Membre de ITI Lethica - Littératures, éthique & arts

11 h 50 **Débat avec la salle**

12 h 00 **Fil rouge : Houppz théâtre**

12 h 05

----- REPAS -----

13 h 45 **La loi 2002-02, entre représentations et réalités cliniques des personnes handicapées, quels espaces, quelles ouvertures, quelles impasses ?** par M. Philippe CHAVAROCHE, Docteur en sciences de l'éducation, formateur et ancien chef de service en MAS.

14 h 15 **Presque 20 ans de CDPH, entre espoir et désillusion.** (Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées), par M. MARGOT CATTIN, avocat, ethnologue et Professeur à la Haute Ecole Valaisanne de Travail Social (Suisse), Président du Conseil Egalité.ch

14 h 45 **Débat avec la salle**

15 h 00

----- PAUSE -----

15 h 15 **De la conquête des droits à la transformation des représentations**, par M. Thierry SEGUIN, Directeur du Centre National de la Création Adaptée (CNCA).

15 h 45 **Centre Ressource Culture & Handicap**, APEI CA Sélestat, par Mme Aurore BOBY, Coordinatrice CRCH, ESAT EVASION, APEI CENTRE ALSACE, Sélestat.

16 h 00 **Droit au choix, droit au risque, et en matière de santé ?** par Dr Stéphane CARNEIN, Praticien hospitalier, Chef de Pôle, Centre Départemental de Repos et de Soins, Colmar.

16 h 30 **Débat avec la salle**

16 h 45 **Synthèse de la journée** par M. Antoine ROY, Administrateur AFVA

17 h 00 **Fil rouge : Houppz théâtre**

----- FIN 1^{ère} JOURNEE -----

AFVA : Promouvoir les parcours d'adultes en situation de handicap en Alsace

Siège social : 10 rue de la Manufacture 67600 SELESTAT - Tél. : 03.88.82.46.06 - Mail : afva.asso@gmail.com - Site : afva.fr

Association inscrite au registre du tribunal d'instance de Sélestat - Volume 19 - Folio 52

Droits des personnes en situation de handicap à la lumière du 20^{ème} anniversaire de la loi 2002-02 : quelles réalisations et pour quels bénéficiaires ?

VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022

08 h 15

----- **Accueil des participants** -----

Animation Monsieur Yassine MOUAHEB, Président AFVA Handicap & Accompagnements

09 h 00

Fil rouge : Houppz théâtre

09 h 10

Tous les hommes naissent libres et égaux en droit et en dignité : formule utopique ? Par M. **Eric FIAT**, Philosophe, Professeur à l'Université UGE/AP-HP, responsable du Master de philosophie et d'éthique

09 h 40

Changements et limites dans les ESMS depuis la loi 2002-2, par M. **Laurent BARBE**, Docteur en Psychosociologie, formateur et consultant.

10 h 10

Débat avec la salle

10 h 25

----- **PAUSE** -----

10 h 40

Manager l'autodétermination dans les Structures médico-sociales : modèles d'expérimentation, par Mme **Judith FISCHER**, Formatrice.

11 h 10

La communication alternative : porte d'entrée des droits des personnes les moins autonomes, par Collectif de professionnels FAM/MAS

11 h 40

Débat avec la salle

11 h 55

Fil rouge : Houppz théâtre

12 h 00

----- **REPAS** -----

13 h 45

Handicap et sexualité : enjeux et témoignages, par M. **Gilles FERREOL**, Professeur de sociologie à l'Université de Franche Comté

14 h 15

Réseau VRAIS en Alsace (Vie Relationnelle Affective Intime et Sexuelle), par M. **David BOULHAUT**, animateur réseau VRAIS et éducateur spécialisé au SAVS APEDI Strasbourg, et Mme **Laetitia REBORD**, Pair-aidante en santé sexuelle, formatrice, conférencière et coach vers l'empowerment des personnes en situation de handicap.

14 h 45

Débat avec la salle

15 h 00

----- **PAUSE** -----

15 h 10

Handicap et travail : quelle inclusion ? par M. **Alain BLANC**, professeur de Sociologie à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble, Directeur du Centre Pluridisciplinaire de Gérontologie. Membre du Laboratoire de recherche sur les apprentissages en contexte (LaRAC), Spécialiste de la sociologie du handicap.

15 h 40

Film « Les résidents » par le FAS La Licorne APEDI Alsace

16 h 00

Synthèse de la journée par M. **Antoine ROY**, Administrateur AFVA

16 h 45

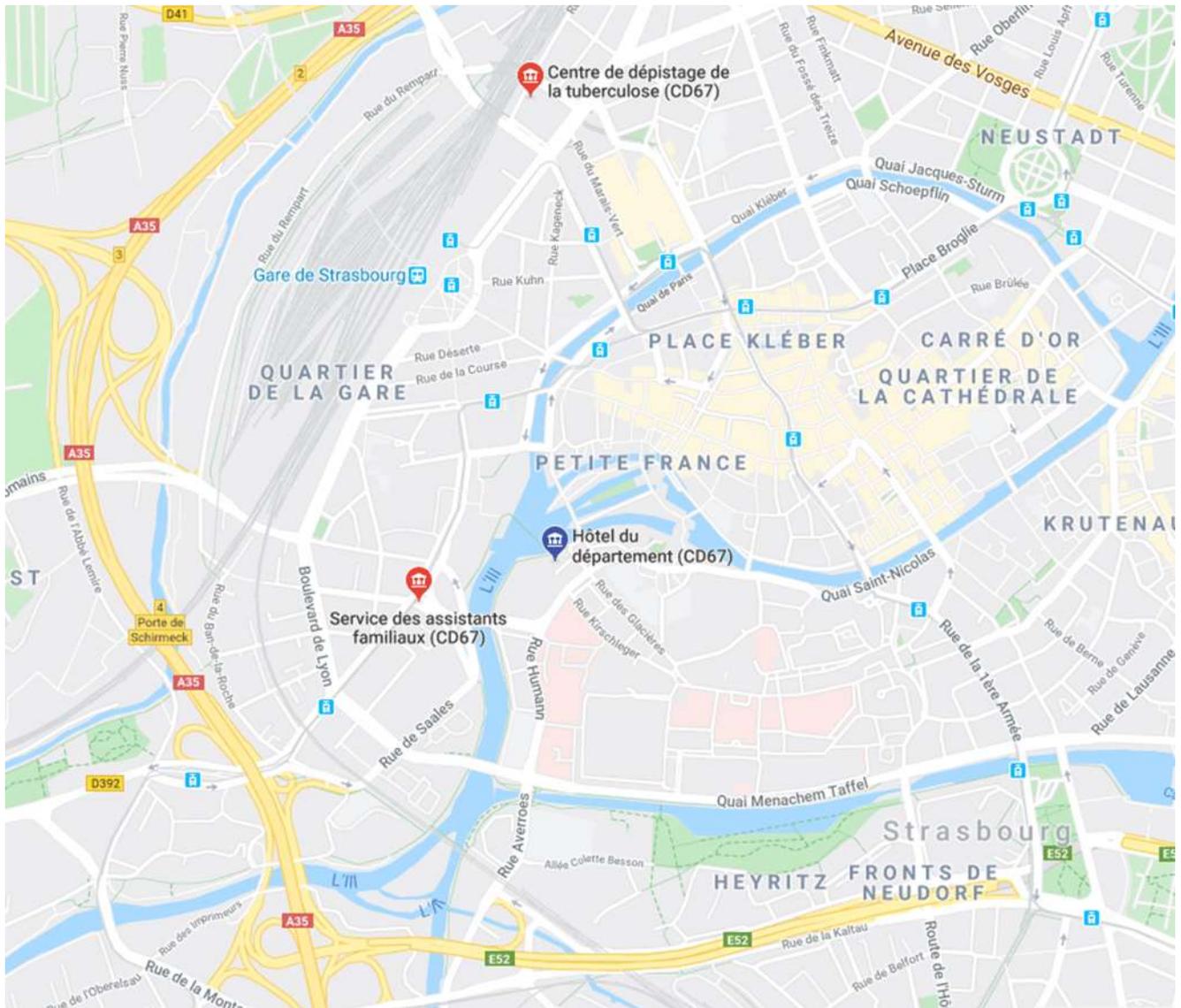
Fil rouge : Houppz théâtre

----- **FIN DU COLLOQUE** -----

AFVA : Promouvoir les parcours d'adultes en situation de handicap en Alsace

Plan d'accès

Hôtel de la Collectivité européenne d'Alsace Place du Quartier Blanc 67000 STRASBOURG



En voiture de Mulhouse : Autoroute sortie 5 Baggersee, Illkirch, Parking relais Baggersee Tram A

En voiture de Haguenau : Autoroute sortie 4 Porte de Schirmeck et direction Meinau Neuho

- Application du protocole sanitaire en vigueur -

AFVA : Promouvoir les parcours d'adultes en situation de handicap en Alsace

Siège social : 10 rue de la Manufacture 67600 SELESTAT - Tél. : 03.88.82.46.06 - Mail : afva.asso@gmail.com - Site : afva.fr
Association inscrite au registre du tribunal d'instance de Sélestat - Volume 19 - Folio 52

Droits des personnes en situation de handicap à la lumière du 20^{ème} anniversaire de la loi 2002-02 : quelles réalisations et pour quels bénéfices ?

Colloque AFVA – Jeudi 24 et Vendredi 25 novembre 2022

| | |
|--------------------------------------|--|
| Tarif 2 journées : | 200 € / personne (repas inclus) |
| Tarif 1 journée : | 120 € / personne (repas inclus) |
| Tarif étudiant - 2 journées : | 80 € / personne (repas inclus) |
| Tarif étudiant - 1 journée : | 40 € / personne (repas inclus) |

Inscription & règlement* à adresser avant le 11 novembre 2022 à :

* par chèque à l'ordre de l'AFVA

* par virement IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 7826 645

M. Emmanuel BESSARD

SAJH - APEDI

5, rue Jean Monnet

67300 SCHILTIGHEIM

Courriel : emmanuel.bessard@apedi-alsace.fr

✂-----

ETABLISSEMENT :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE :

PARTICIPANTS (Nom et Prénom):

24/11 25/11

| | | |
|-------|--------------------------|--------------------------|
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**Talon réponse
à renvoyer**

RÈGLEMENT :

Nbre participants 1 journée : X 120 €

Tarif étudiant 1 journée : X 40€

Nbre participants 2 journées : X 200 €

Tarif étudiant 2 journées : X 80 €

TOTAL : _____

TOTAL : _____

Date, cachet & signature :

Annulation :

Passé le délai de 7 jours avant le colloque, toute inscription est ferme et définitive en lien avec les frais engagés par l'AFVA.

En validant ce formulaire, j'autorise l'AFVA à prendre des photos et des vidéos de ma personne durant la manifestation. Ces images ne seront utilisées que dans le cadre de l'événement et à condition de ne pas dépasser les limites du droit à l'information. Si je ne souhaite pas être pris en photo ou vidéo, je le préciserai au photographe ou cameraman le jour de l'événement.

AFVA : Promouvoir les parcours d'adultes en situation de handicap en Alsace

Siège social : 10 rue de la Manufacture 67600 SELESTAT - Tél. : 03.88.82.46.06 - Mail : afva.asso@gmail.com – Site : afva.fr

Association inscrite au registre du tribunal d'instance de Sélestat - Volume 19 - Folio 52